

a été divisé en deux pour former le comté de Pontiac proprement dit, et le nouveau comté de Témiscamingue.

Ce nouveau comté est borné au nord par le parallèle de latitude originant au centième poteau milliaire planté sur la ligne interprovinciale entre Québec et Ontario, à l'ouest par la province d'Ontario, au sud et au sud-ouest par la susdite ligne interprovinciale entre Québec et Ontario dans le lac Témiscamingue et la rivière Ottawa, à l'est par les côtés est de la rivire Dumoine, du Grand Lac (*Big Lake*), du lac Antique ou des Sept Mille et de sa décharge, du ruisseau qui se déverse à l'extrémité nord du dit lac Antiquas ou des Sept Mille, du portage conduisant au lac Henault et du dit lac Henault jusqu'au portage conduisant à l'extrémité sud de la baie du grand lac Victoria, par ce portage, les rives est de la baie des Missionnaires du grand lac Victoria et la baie Kawastagua de ce lac, puis du ruisseau et de la chaîne de petits lacs qui y fait suite, du portage reliant le dernier de ces petits lacs à celui qui forme la tête des eaux de la rivière Bell, au nord du faite de partage des eaux séparant le bassin du fleuve St-Laurent, d'avec celui de la baie d'Hudson, par enfin, la rive est de tous les lacs qui sont des élargissements de la dite rivière Bell (Christopherson, Simon, Obaska, Shabogama et autres), par la rive est de la rivière Bell elle-même, jusqu'au parallèle de latitude originant au centième poteau milliaire mentionné plus haut comme étant sur la ligne interprovinciale entre Québec et Ontario.

Ce comté ainsi borné comprend, la partie du canton Aberford à l'ouest de la rivière Dumoine, les cantons Mortagne, Eddy, Ed-